

*Date de dépôt : 30 mai 2014*

## **Pétition**

### **relative aux nuisances sonores provoquées par la Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Depuis mi-avril 2014 les travaux d'excavation du tunnel de Pinchat provoquent des vibrations et des nuisances sonores très importantes. Ces bruits sont émis par les foreuses et les excavatrices et se propagent dans le sous-sol pour se manifester à l'intérieur des immeubles où ils résonnent. Ils sont presque inaudibles à l'extérieur.

La direction du projet CEVA autorise l'exécution de travaux très bruyants de nuit, en violation de la directive fédérale sur le bruit des chantiers, qui pourtant s'applique du fait de l'art. 6 de l'OPB et de la charge n° 2.50.01 de la décision d'approbation de plan émise par l'OFT le 5 mai 2008.

De plus, ces nuisances démontrent que le sous-sol traversé par le tunnel est particulièrement propice à la propagation des sons solidiens. Une caractéristique à prendre en compte car elle perdurera quand les trains circuleront, avec tous les inconvénients prévisibles pour les immeubles existants ou à construire dans le quartier.

Par conséquent les pétitionnaires prient le Grand Conseil :

- D'intervenir auprès de la direction du projet CEVA pour que les horaires légaux soient respectés.
- D'ordonner à la direction du CEVA de mettre en œuvre, pour le Tunnel de Pinchat, les mesures de protection contre les bruits de futur train au même niveau que pour le S-Bahn de Zurich et le Tunnel de Champel.

- De donner à la direction du projet CEVA les moyens en temps et en argent de remplir ces exigences.

N.B. 49 signatures  
*p.a. Association pour la  
sauvegarde du site de la  
Chapelle  
Monsieur Fabio Heer  
Président  
14B rte de La-Chapelle  
1212 Grand-Lancy*